



PROTECTION DE L'ENFANCE dans le PUY DE DOME

PETITE HISTOIRE AVEC CONSEQUENCES... Ou bien quand il ne reste que le temps et la bonne volonté...

Souvent sont évoquées les décisions politiques qui impactent la protection de l'enfance.

L'article de Corinne PETTE, secrétaire fédérale dans le bulletin fédéral n° 326 (mai-juin 2019) relate lucidement la stratégie législative redoutable de ces dernières années.

Mais il faut également être lucide sur les associations qui mettent en œuvre les décisions politiques émanant des conseils départementaux (CD).

Le CD du 63 a d'ailleurs déterminé son schéma départemental en matière de protection de l'enfance cette année.

Quelques chiffres :

922 enfants confiés au CD.

Augmentation de 32,8% d'informations préoccupantes de 2011 à 2017.

Principalement des enfants de 0 à 10 ans sont concernés par ces informations préoccupantes.

Budget global : 62.800.000 euros.

Cette lucidité donc , évoquée plus haut, nous l'expérimentons en partie dans le puy de dôme, au sein d'une association de 130 salariés, dotée d'un siège et de 3 services, dont une MECS.

Les éducateurs de cette Maison d'Enfants se sont mis en grève le 10 septembre 2019 : 94% de l'équipe éducative !

Après deux ans et demi de concertations, de commissions, concernant la réorganisation de leur planning de travail.

Cet article a pour but d'expliquer pourquoi ces salariés n'ont eu d'autre choix que d'agir en un mouvement social...

Feed-back : Au départ, le travail engagé s'engageait bien justement ! Diagnostic établi par la direction et les salariés (questionnaire individuel), servant (soi-disant) de base à une toute nouvelle élaboration de l'outil d'organisation du travail.

Ce diagnostic établissait l'inadaptation du planning en vigueur (besoins des prises en charges des enfants accueillis modifiés + planning en totale illégalité par rapport à la CC 1966 + l'avis du CE (défavorable) sur le planning en cours. Une vingtaine de pages environ.

Notre association choisit ensuite de confier l'élaboration d'une nouvelle organisation de travail à un prestataire extérieur, spécialiste en la matière, nous avait-on annoncé !

Ce prestataire avait un « cahier des charges » (terme introduit dans le social trop souvent...) à respecter, bien sûr :

- Légalité du planning
- Budget constant, identique, il ne bougera pas
- Respect du diagnostic des besoins

Au bout de 6 mois, deux plannings sont proposés par cette personne extérieure, une grille de travail de 16 semaines (pour 16 éducateurs) sans aucune nuit (deux veilleurs la nuit) et une grille de travail avec des nuits.

Ces deux grilles de travail ont été décortiquées par l'équipe éducative, impliquée dans la nécessité

de **garder sens** dans la nouvelle façon de travailler.

Une réunion d'expression libre des salariés fut organisée tant les deux plannings proposés ne correspondaient absolument pas aux besoins, à la légalité, au sens du travail.

26 pages de compte-rendu (Loi Auroux) suite à cette réunion furent écrites, expliquant les refus massifs de ces deux propositions. Du jamais vu !

En effet, nous étions nommés « agents éducatifs », l'emploi du temps est tellement comprimé qu'il nous fait suffoquer en le visualisant, des « heures vertes » sont dégagées -1200h sur 4 mois - (heures prévues dans le planning où le salarié est en récup, en congé, remplacé de facto par un collègue en CDI. Cela finance le poste de surveillant de nuit supplémentaire nécessaire), les surveillants de nuit deviennent également « agents éducatifs » de 20h à 22h, en lieu et place d'un éducateur (nous ne sommes pas assez nombreux sur le site). Et, l'illégalité des plannings est toujours d'actualité !!

Pour un prestataire spécialiste soi-disant, c'est le pompon !!

Pour le cabinet d'avocats de l'association, qui a visé ces plannings, qui déclare également que ces 2 plannings sont totalement dans les clous !! C'est le second Pompon !!

Entre temps, notre Direction Générale tente de signer un accord d'entreprise avec le seul syndicat en place (Sud) pour rendre applicable un planning sur 16 semaines.

Et le bureau de l'association transmet à l'équipe son leitmotiv « Le planning sans nuit est possible A CONDITION que le budget soit constant et que les heures libérées par l'arrêt des nuits en journée soient dévolues aux enfants ».

Ce dernier point heurte beaucoup l'équipe éducative... (A qui d'autres les heures peuvent-elles être dévolues ?).

A partir de juin 2018, l'équipe des agents éducatifs est en train de comprendre qu'un rouleau compresseur est en marche. Elle se demande comment elle va pouvoir travailler dans de telles conditions ? Qui va les défendre ? Et à travers eux leur travail et les enfants accueillis ? Comment notre direction de la MECS, en place depuis deux années, peut-elle cautionner ces propositions de travail ?

Le doute commence à s'immiscer.

Nous nous mettons alors au travail, qui va au-delà d'un simple refus de plannings, via cette expression libre des salariés :

-) Les valeurs dans notre MECS
-) L'éthique dans notre MECS
-) Le parcours des enfants placés
-) L'équilibre vie -privée/vie professionnelle
-) Comparaisons du diagnostic des besoins et des solutions apportées par les deux plannings.
-) Analyse de la légalité des deux plannings proposés.

10 éducateurs sur 17 se syndicalisent à FO 63.

7 éducateurs se proposent au CSE et sont élus.

Une équipe se renseigne sur l'organisation du travail dans les 3 autres MECS du département

Une équipe se rend à La Directe par 3 fois (Inspection du Travail).

Une équipe se rapproche d'un avocat du travail.

Les positions des uns et des autres se radicalisent.

Les deux parties ne semblent plus parler la même langue.

Le travail de cette équipe éducative, reconnue engagée, porteuse de solutions pour les enfants accueillis, est annulé par ces deux plannings proposés et par cette façon de considérer l'exercice des

missions en MECS.

Tous les acquis depuis 15 années dans cette maison sont réduits à néant (JP Mugnier, J.Rouzel, J.Cabassut, ...)

Notre direction actuelle n'en n'est-elle pas curieuse ? Consciente ?

Notre direction générale n'est-elle pas concernée ?

Notre exigence de mettre du sens à nos missions à travers un planning en adéquation est balayée par « Budget constant / Pas d'autres possibilités que ce que nous vous proposons ».

La seconde phase (nov 2018) se traduira par un recul de notre direction qui proposera un 3ème planning de travail, différent des deux autres.

4 éducatrices se proposent alors de participer non pas à l'élaboration de ce planning (seule notre Direction souhaite le faire !) mais à l'amélioration de ce nouveau planning !

Avec en tête tout ce que nous ne voulons pas perdre...

Puisqu'il ne s'agit plus de « gagner en terme de qualité de prises en charges, mais de ne pas perdre... ».

En mars 2018, le constat est claire pour ces 4 éducatrices : les contraintes retenues empêchent l'élaboration d'un planning cohérent.

Elles sont :

Budget constant

Planning légal

Nuit des éducateurs conservées (c'est l'identité de la MECS selon notre association)

4 groupes de 10 enfants

Notre Directeur revient vers le bureau de l'association en exprimant qu'il est allé au bout de sa mission (notre travail ne sert donc à rien ?).

Le statu-quo prend toute sa place. L'association décidera.

Les salariés décident en dernier recours d'interpeller les membres du CA. Par écrit. 4 pages.

Expliquant les tenants et les aboutissants du problème.

Et exprimer qu'une sortie est possible, soit ôter les nuits des éducateurs (pour libérer du temps en journée, de 7h à 22h) et/ou s'organiser en 3 groupes de vie.

Ces pistes devraient être étudiées.

Cela ne servira finalement à rien, ces propositions ne sont pas retenues.

Mai 2019 : le 4ème planning tombe, annoncé par la présidente de notre association.

Il est presque légal / 4 groupes / Nuits éducatives conservées sauf le vendredi et le samedi soir (surveillant de nuit seul).

Mais, il oblige les éducateurs à changer de groupes de façon hebdomadaire (15 fois sur 16 semaines x 16 éducateurs) / L'éducatrice en poste de jour intervient sur l'internat du soir une fois par semaine / Un groupe est fermé du vendredi soir (20h) au dimanche soir (18h) car 3 éducateurs travaillent le WE et non plus 4, les enfants restants le WE sur ce groupe migrent en journée sur un autre groupe, le moins « chargé ». Les futures admissions sont restreintes, sont priorisées les situations familiales où les enfants ont des solutions d'hébergement le WE et les vacances scolaires. La nuit éducative est maintenue sous la forme : 19h à 22h + nuit + 6h à 7h15 le lendemain. L'éducateur venant faire sa nuit relaie l'éducateur qui termine son service à 20h sur n'importe quel groupe.

L'équipe, à l'annonce de ces changements, exprime ses désaccords, car les prises en charges sont très morcelées et ce n'est absolument pas une bonne pratique / La fermeture d'un groupe le WE et l'absence d'un 4ème éducateur réduit et appauvrit les prises en charges le WE / Les conditions des futures admissions n'appliquent pas l'éthique de l'enfance en danger.

Ces remarques ne sont pas retenues.

Deux CSE exceptionnels sont organisés in-extremis en juillet. Nombre de questions posées resteront sans réponse claire.

Le planning est mis en place le 2 septembre 2019 (en l'absence d'accord d'entreprise l'autorisant!)

L'équipe exerce ce planning jusqu'au 9 septembre.

ACTIONS :

Préavis de grève déposé par notre délégué syndical *le 10 septembre* à minuit.

Grève **collective, illimitée et reconductible**, suivie par **94% des salariés (éducatifs)**.

La presse écrite est contactée, l'inspection du travail et l'avocat en droit du travail sont informés.

Banderoles fabriquées et installées, tracts distribués, mégaphone pour alerter, nous faisons du bruit.

Durant cette première journée de grève, l'Équipe accepte de s'entretenir avec le directeur de la MECS et le DG. Après avoir très bien expliqué les raisons de ce mouvement, notre direction répond ce qu'elle a toujours répondu « C'est un problème de moyens, le CD n'en octroiera pas de nouveaux ».

Nous répondons que c'est leur travail de réussir à trouver une organisation du travail qui répondent aux missions de la protection de l'enfance, réponde au sens du travail élaboré dans notre MECS et réponde aux contraintes du droit du travail.

L'équipe doit, encore et encore, argumenter, expliquer, prouver et n'avoir d'autre réponse que « Nous ne pouvons pas mieux, c'est comme cela ».

Elle est décidée à poursuivre le mouvement.

La grève se met en place ainsi :

Les moments de la semaine repérés comme inappropriés voire générateurs de situations à risques subissent le débrayage des éducateurs.

Ce peut-être :

Un soir de la semaine, à partir de 20h (l'éducateur en poste est seul pour son groupe)

Le vendredi soir, à partir de 20h (c'est le moment où un des 4 groupes ferme)

Le samedi à partir de 8h (3 éducateurs en poste, l'un part à 8h40 ou 9h pour amener quelques enfants en visite dans leur famille, à 50 kms de la MECS. 2H d'absence en moyenne, les deux autres éducateurs sur site ont en responsabilité les enfants restants, env. 15 enfants).

Le samedi à partir de 17h (pour les mêmes raisons que le matin, on repart chercher les enfants à 50 kms).

Le dimanche soir, à partir de 17h (lorsque les éducateurs en poste s'absentent pour aller chercher les enfants sortis en WE complet (toujours à 50 kms), laissant les autres collègues gérer la fin de journée, la ré-ouverture du 4eme groupe, l'accueil des enfants arrivant avec leurs parents).

Les cadres de l'institution et de l'association durent intervenir en lieu et place des éducateurs grévistes : le directeur et la RSE de la MECS, le DG, le DAF ; la Pdte, une bénévole du CA et du bureau.

La question du délai de prévenance ? Nous ne sommes pas tenus de prévenir notre direction (loi). Cependant, nous avons décidé de le faire, uniquement pour que les enfants ne se retrouvent pas seuls dans la maison, le temps que les cadres (à 1h de route de l'institution) arrivent sur le site. Chaque éducateur a choisi de déterminer lui-même le délai de prévenance qu'il préférerait.

Il est allé de 1h à 6h.

La question de la reprise du service ? Là encore, l'éducateur a repris son service au moment où il le jugeait préférable. Par ex, grève de 20h à 22h, de 18h à 20h, de 17h à 20h, etc...

La question de nos remplacements ? Notre DG a par deux fois demandé aux salariés des autres services de l'association de venir renforcer le dispositif des cadres. Il a donc fait appel aux volontaires.

Aucun salarié n'a répondu.

Le second jour, deux salariés se mettent en grève ensemble. Ils envoient un mail d'information.

Notre DG a illico renvoyé un mail d'intimidation.

Notre délégué syndical a renvoyé dans les cordes ce DG, aidé par un autre représentant de FO

« Vous faites obstruction au droit de grève ».

Notre DG s'est fendu 1h plus tard d'un mail à ces deux salariés « Mon précédent mail est nul et non-avenue suite aux échanges avec votre DS et le syndicat ».

La grève se poursuit chaque jour jusqu'au mardi 17 septembre. Les cadres interviennent.

Le 17 septembre, un rassemblement devant le siège de notre association est organisé, par FO et Sud, autre syndicat représenté dans notre association sur un autre service.

Un management CREOSOTE est affiché.

Appel aux collègues de l'association. Une cinquantaine de personnes présentes sur 130.

Notre DG s'est pourfendu à serrer les mains de tout le monde présent ainsi que celle de Frédéric Bochard (FO) afin de montrer que le dialogue social est loin d'être rompu ? Ou bien parce que les médias étaient présents ? (TV, presse écrite, radio) ? Les 2 sans doute !

Notre DG demande une rencontre ! Refus du collectif.

Notre objectif n'est pas celui de se rencontrer ce jour-là.

Puis, nous apprenons que le bureau de notre association accorde une rencontre le soir-même, de 18h à 18h30, à des représentants du mouvement. Le bureau se déplaçant exceptionnellement dans notre MECS !

Nous refusons cette rencontre pour les raisons suivantes :

Il fut convenu la semaine précédente que les retours du bureau se feraient aux moyens de leur convenance (mail, lettre, etc...).

Nous ne souhaitons pas de représentants mais que tous les grévistes soient reçus ensemble.

L'heure proposée est pile celle où tous les enfants de la MECS sont présents, leurs prises en charges seraient amputées d'éducateurs.

Ce refus a été instrumentalisé par notre association vis-à-vis de l'extérieur et de l'intérieur de notre association : « Les grévistes refusent de nous rencontrer ! ».

Le 13 sept, notre DG rencontre deux représentants décideurs du CD 63.

Ce dernier conclut que les raisons au mouvement social sont internes à l'association, c'est un problème de planning de travail, ils encouragent notre DG à mettre une médiation en place. Il contacte donc le préfet, qui mandate La Directrice comme médiateur.

Ce dernier contacte notre DS.

Le 27 sept, nous écrivons une lettre au CD, au PD du Dept et faisons copie aux 4 juges des enfants du 63, expliquant les raisons du mouvement.

Nous serons reçus (3 éducateurs volontaires) par 3 personnes : le 1er vice-président, la directrice de la protection de l'enfance du 63, la responsable ASE) **le 14 octobre**.

Nous expliquons le sens du travail délégué par l'organisation mise en place, les conséquences pour les missions dont le département est responsable.

Parallèlement, nous évoquons notre situation aux partenaires sociaux privés (autres associations, collègues des autres services) et aux partenaires publics (ASE, établissements scolaires, ...) et détaillons **les raisons de la colère**.

Mais encore, nous créons une caisse de solidarité sur Leetchie.com.

Nous créons un compte Twitter.

Le 1er octobre, 6 membres du CSE, salariés grévistes et syndiqués, rencontrent durant 3h la médiatrice déléguée par La Dirrecte.

Le 3 octobre, c'est au tour de notre DG et notre directeur.

Le 15 octobre, nous décidons d'accepter la médiation.

Nous suspendons la grève mais le préavis est maintenu.

Il permettra de se remettre en mouvement si la médiation est stérile.

Le 17 octobre, la médiation commence.

Cette petite histoire d'un planning de travail a des conséquences importantes.

L'arc-boutage des deux parties a fait le lit (la lie?) du mécontentement des uns et des autres, jusqu'à trouver son point d'orgue par une grève de 5 semaines ! De 16 éducateurs sur 17 !

Nos débrayages n'ont jamais concernés les nuits. Détail important en effet.

Car, notre association ne cesse de dire à qui veut l'entendre et/ou comprendre, que notre mouvement n'a qu'une seule origine « Ils ne désirent plus faire les nuits. Or, nous les obligeons avec ce dernier planning de travail ».

Si les nuits étaient si dérangeantes, nous n'aurions fait grève que les nuits !

Et nous aurions bien moins perdu financièrement, étant donné qu'elles sont rémunérées 3h pour 8h de présence sur site.

Les nuits sont dérangeantes sur un point, les contraintes avant et après. On ne peut travailler avant et après la nuit. Heures de repos obligatoires.

Donc, cela fait quasi 3 journées « gaspillées » en journée (de 7h à 22h en MECS) alors qu'il manque du personnel...

CQFD pour l'équipe. Pas pour l'association.

Notre histoire vient grossir toutes celles de la Protection de l'Enfance en France.

Toujours les mêmes thèmes évoqués : prises en charges éducatives low-cost, la maltraitance (des enfants et des salariés) comme choix d'organisation du travail / enfants déplacés / Enfants non-accueillis, en liste d'attente/ Éducateurs interchangeables et même agents éducatifs !!/ Turn-over important en internat.

Il n'est plus question de besoins, il est question de budget.

Il n'est plus question de qualité, il est question de quantité.

Nos leitmotiv présents depuis plus de deux années :

Défense de la qualité du travail

Défense du sens de notre travail

Défense du droit à une vie et un avenir digne pour tous les enfants accompagnés

Défense des salariés du social, premiers sur le front social

Défense du droit à un présent apaisé pour des enfants malmenés et cabossés jusqu'alors.

Le fossé s'est creusé entre les salariés éducatifs en poste continuellement, porteurs de savoir-faire utiles et importants et une association devenue gestionnaire qui n'a su soutenir notre travail, le reconnaître et à fortiori le défendre.

Quant à le sublimer.. ?

Nous avons utilisé tous les moyens mis à notre disposition pour se faire entendre et comprendre :

Comité d'entreprise + CHSCT + CSE + Loi Auroux (libre expression des salariés)

Commissions * de travail + Lettre au CA de l'association
Lettre aux politiques + La Dirrecte + L'avocat du travail
Le syndicalisme + Les médias
La caisse de solidarité sur leetchis.com : cagnotte solidaire" / "greve arc en ciel".

Twitter *Alerte! Protection de l'enfance en danger* @Educsencolere63

Cela nous a demandé de la force, de la robustesse, du courage, de l'unité, de l'envie.
Du temps, beaucoup de temps...

**Ce sont deux les seules richesses qui restent, peut-être,
du temps et de la bonne volonté.
Nous ne sommes pas travailleurs sociaux pour rien... !**

Mais notre action n'est pas encore terminée... Nous ne sommes qu'en médiation !!

*Selon **Georges Clémenceau**, Une commission d'enquête pour être efficace ne doit compter que trois membres, dont deux sont absents."

*Selon **Winston Churchill**, Une commission est un groupe de personnes incapables de faire quoi que ce soit par elles-mêmes et qui décident collectivement que rien ne peut être fait !"

*Selon **certains philosophes**, il est curieux de nommer un groupe de travail du même nom que le moment précieux ou tout à chacun va aux toilettes

